



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

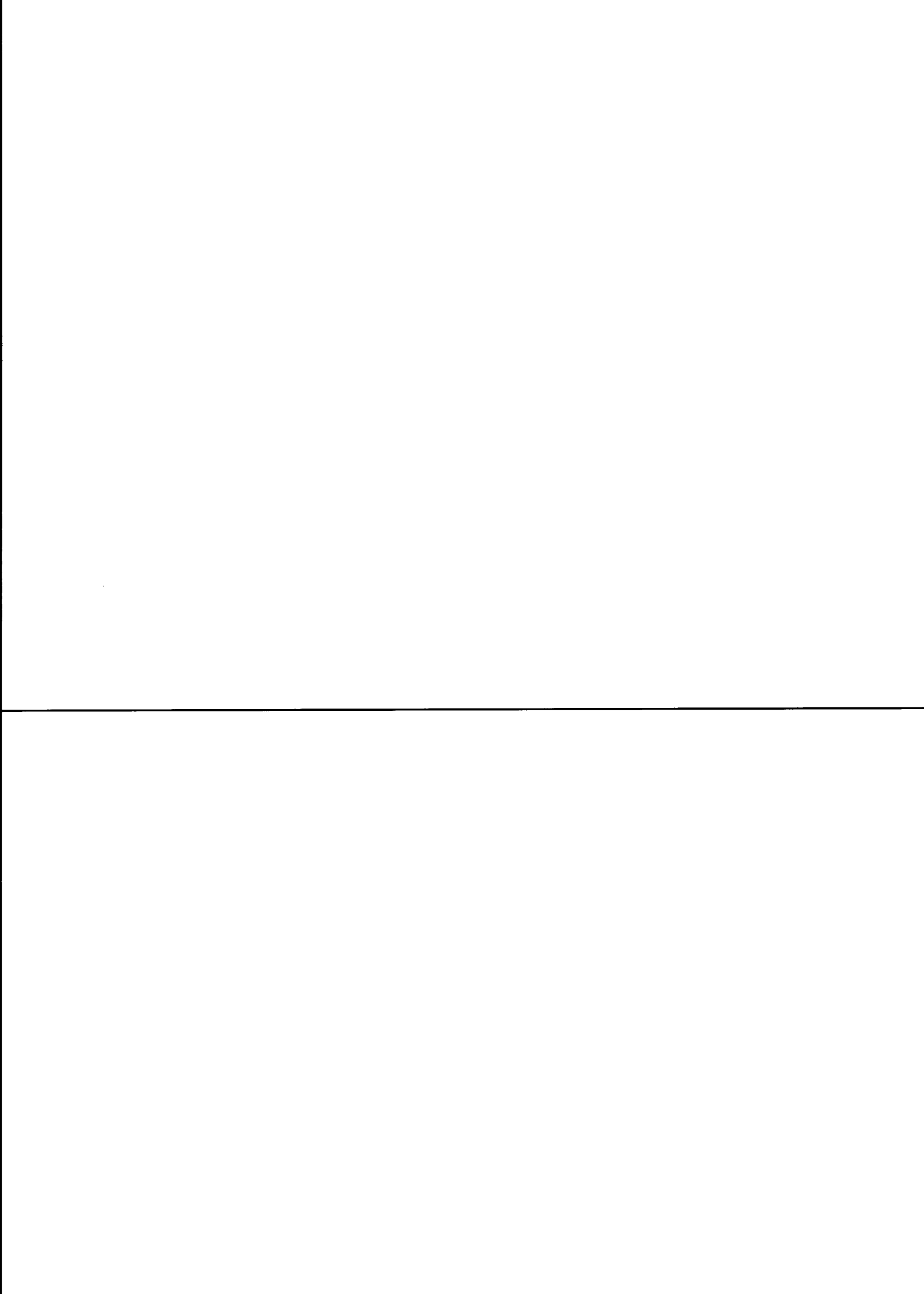
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 01640

Numéro SIREN : 514 237 940

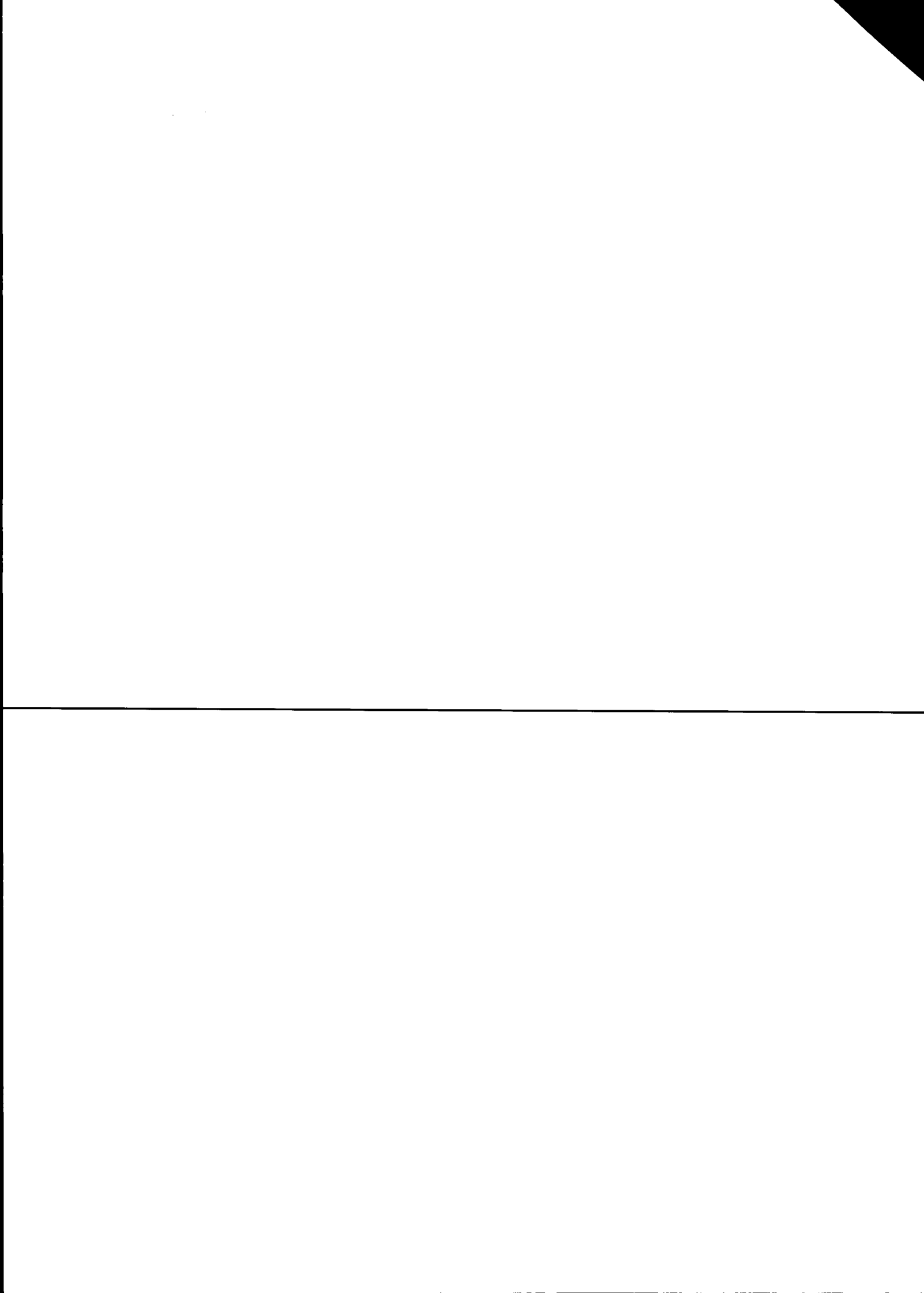
Nom ou dénomination : SAS ATELIER GAC

Ce dépôt a été enregistré le 05/04/2013 sous le numéro de dépôt 3878



Rapport du Commissaire à la transformation
et du Commissaire aux Comptes
sur la transformation de la SARL
ATELIER GAC en SAS

SARL ATELIER GAC
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
18 rue de l'Arche Sèche
44000 NANTES
514 237 940 RCS NANTES



Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux Comptes sur la transformation de la SARL ATELIER GAC en SAS

Aux Associés,

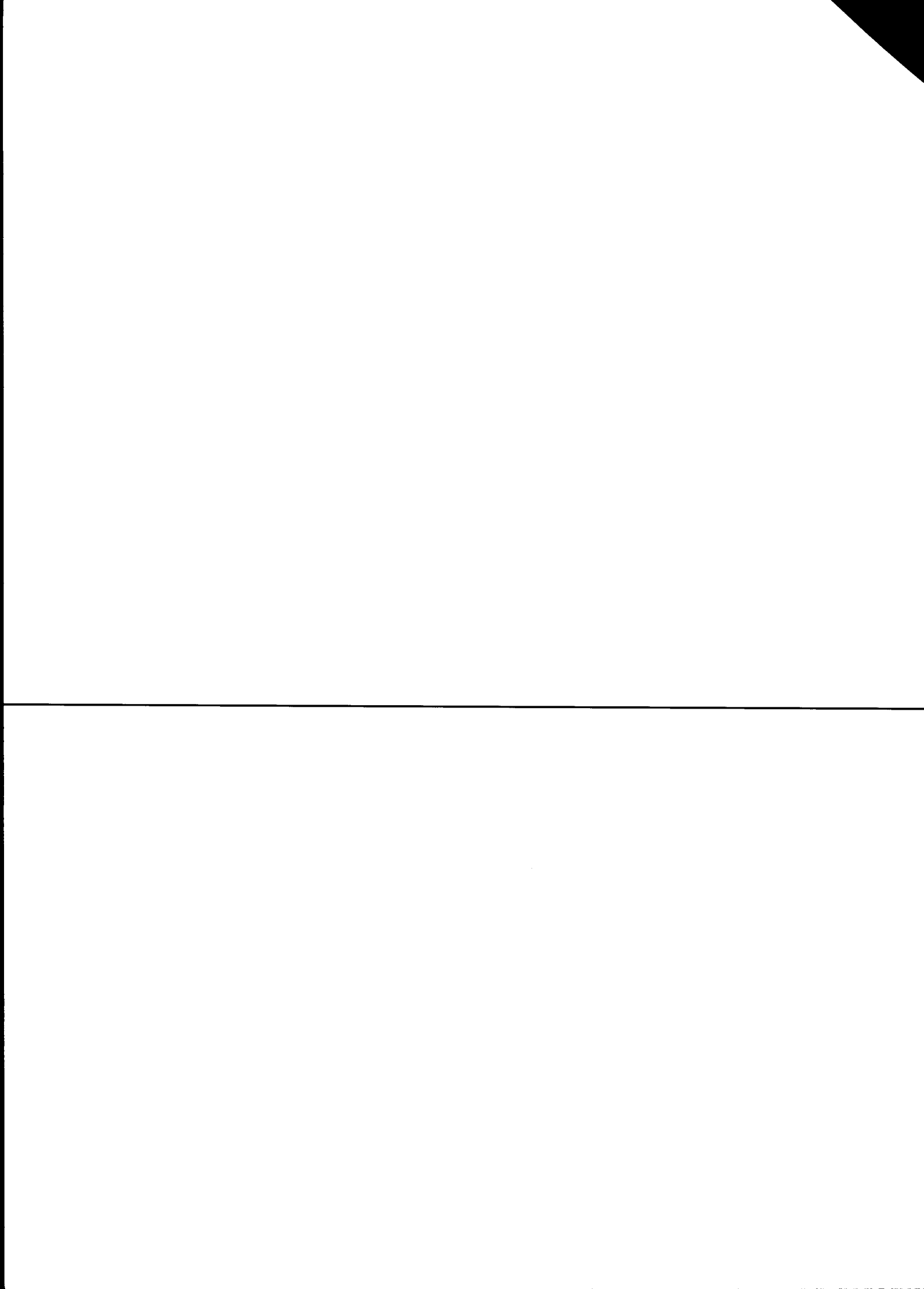
En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 24 janvier 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation provisoire de la société du 31 décembre 2012 établie le 20 mars 2013

Nous avons mise en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observations à porter à votre connaissance sur la situation provisoire du 31 décembre 2012 établie le 20 mars 2013 de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.



Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres au 31 décembre 2012 tels qu'ils apparaissent dans la situation établie le 20 mars 2013 est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nos contrôles n'en n'ont pas décelé.

Saint Herblain, le 25 mars 2013

Pour AUDEX Atlantique



Benoît QUINTIN de KERCADIO
Commissaire aux Comptes
et Commissaire à la transformation

